

N° 12. — *ORDRE du 29 janvier 1869 suspendant de ses fonctions un chef des Tuamotu.*

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie,
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Sur la demande du résident des Iles Tuamotu ;

Attendu que Marere, chef de Taharoa, malgré les ordres qu'il avait reçus dans le mois de mars de se rendre dans son district, a été se cacher à Arutua, où il habite depuis ce temps,

AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS :

Le chef Marere est suspendu de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre et remplacé par le député Manahone, qui jouira d'une solde mensuelle de dix francs à partir du 1^{er} avril 1868.

Papeete, le 29 janvier 1869.

Signé : C^{te} DE LA RONCIÈRE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N° 13. — Par décision de M. l'Ordonnateur en date du 4 janvier 1869, la solde de M. Merlhes, employé au détail des travaux et approvisionnements, a été portée à 1,500 fr. par an.

N° 14. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 15 janvier 1869, M. Bizard (Etienne-Xavier) a été nommé inspecteur de l'agriculture.

N° 15. — Par ordre du même jour, M. le lieutenant de vaisseau Gardarein-Freytet, venant de France, a été débarqué de la frégate *Sibylle* et embarqué en subsistance sur l'avis à vapeur *D'Entre-câstéaux* pour attendre l'arrivée du *Chevert*, dont il vient prendre le commandement.

N° 16. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 16 janvier, M. Caillot, aide-médecin auxiliaire de la marine, venant de France, a été débarqué de la frégate *Sibylle* et embarqué à la même date sur le transport *Euryale* en qualité de chirurgien-major.

N° 17. — Par ordre du même jour, M. Brulfert, aide-médecin auxi-